



FRANCE ÉTALONS

12, rue du Moulin - 08250 Termes

+33(0)6.13.78.96.61

info@france-etalons.com

CONTRAT DE SAILLIE – CLARIMO – 2019

L'ACHETEUR :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Port : Mail :

L'acheteur achète à France Etalons une saillie de l'étalon CLARIMO aux conditions suivantes :

1) La saillie est réservée pour la jument : N° SIRE :

Période d'insémination prévue : Jument suivie : Oui / Non

Insémination dans le centre agréé :

Adresse :

Tél : Port : Mail :

2) Réserve de la saillie :

➤ **385.00€ TTC** (350.00€ HT + TVA à 10% 35.00) de réserve en IA congelée

➤ **120.00€ TTC** (100.00€ HT + TVA à 20% 20.00) de frais d'envoi de semence

A régler à la réserve, par chèque à l'ordre de France Etalons ou par virement*

3) Solde de saillie au 1 Octobre si la jument est pleine :

➤ **1485.00€ TTC** (1350.00€ HT + TVA à 10% 135.00€).

Chèque de caution à l'ordre de France Étalons et à joindre au présent contrat et encaissable au 1^{er} octobre en 2019

(*Coordonnées bancaires (IBAN) : FR76 1020 6005 5298 7248 2488 969 – AGRIFRPP802)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable des dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

B) Les frais, de pension, de suivi gynécologique, d'honoraires vétérinaires sont à la charge de l'acheteur et seront à régler au centre d'insémination avant le départ de la jument. L'acheteur passera une convention distincte d'hébergement de sa jument.

C) Le prix de la saillie en IA congelée comprend l'utilisation et l'envoi de **6 paillettes** de semence congelée. **L'acheteur déclare avoir connaissance du nombre limité de paillettes**, pour toute demande de paillettes supplémentaires, la réserve sera de nouveau à régler. Le présent contrat n'est pas un achat de paillettes, les paillettes non utilisées resteront la propriété du vendeur.

La semence congelée sera envoyée, seulement, après réception du présent contrat et du règlement de la réserve et des frais d'envoi de semence. **L'envoi des paillettes n'est pas automatique et se fait à la demande du centre d'insémination auprès de France Etalons (06.13.78.96.61).**

E) Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport.

F) Le chèque de caution du solde est à établir lors de la réserve, le vendeur s'engage à ne pas l'encaisser avant le 1^{er} octobre 2019. L'acheteur devra faire parvenir au vendeur, avant le 1^{er} octobre, un certificat vétérinaire stipulant que sa jument est vide à cette date pour que son chèque ne soit pas encaissé.

Le solde de saillie est reportable s'il n'y a pas de poulain vivant né. La réserve de saillie n'est ni remboursable, ni reportable.

G) Le présent contrat **n'autorise pas le recours à l'ICSI** (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde), merci de nous contacter pour un contrat spécifique à cette technique.

H) La carte de saillie sera remplie après réception et encaissement du règlement de la réserve. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire après réception et encaissement de la totalité du règlement de la saillie.

CONDITIONS PARTICULIERES

Fait en double exemplaire le à

Le vendeur : FRANCE ÉTALONS

L'acheteur : (Signature, précédée de la mention "lu et approuvé")